

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS B /AAC

OBJECTIFS : Former les stagiaires de façon à ce qu'ils soient capables de conduire une voiture sans mettre en danger leur sécurité ou celle des autres.

PRE-REQUIS : Avoir au moins 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,

Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR,

Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

DUREE : 1 évaluation + 20 heures minimum de conduite + 2 Rendez-Vous préalables + 1 an minimum de AAC.

1 évaluation + 13 heures minimum de conduite + 2 Rendez-Vous préalables + 1 an minimum de AAC (uniquement sur véhicules équipés d'une boîte automatique)

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation comprend 3 étapes :

- La formation initiale

La formation initiale ne peut pas être inférieure à 20 heures de cours de conduite avec un moniteur sauf si vous êtes élève suivant une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique : un volume minimum de 13 heures est requis.

Avant de débiter la conduite accompagnée, vous devez avoir réussi l'épreuve théorique générale du permis de conduire (le code).

À la fin de cette formation, lors du rendez-vous préalable de 2 heures en présence du ou des accompagnateurs vous recevez l'attestation de fin de formation initiale.

COMPETENCE N° 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL.	COMPETENCE N° 2 : APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.	COMPETENCE N° 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES USAGERS.	COMPETENCE N° 4 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE.
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter. - Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser, être dépassé. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'éco-conduite.

- La conduite accompagnée d'un adulte, avec un suivi pédagogique par l'auto-école :

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs dans ou hors du cadre familial. L'accompagnateur ne doit pas, dans les 5 années précédentes, avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire. Il doit avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance. L'assureur peut refuser si l'accompagnateur a commis des infractions graves. La phase de conduite accompagnée a une durée minimale d'un an et vous devez conduire au moins 3 000 km en conduite accompagnée. La circulation est interdite à l'étranger.

Deux rendez-vous pédagogiques d'une durée de 3 heures chacun sont obligatoires. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique. La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

Le 1^{er} rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2^e doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

- La présentation au permis de conduire.

A l'issue de votre formation, vous pouvez vous présenter dès l'âge de 17 ans aux épreuves pratiques du permis de conduire.

Modalités de suivi et de validation

Suivi :

Grâce au livret numérique, chaque participant peut suivre son évolution (planning, compétences acquises, bilan de compétences...) retracée à chaque fin d'heure avec le moniteur. L'élève est capable de s'auto-évaluer par rapport aux compétences travaillées pendant l'heure.

Examens du Permis de Conduire :

L'épreuve théorique générale :

L'examen théorique est organisé par des organismes privés agréés par l'État et coûte 30 € TTC (tarif national).

Durant 30 minutes, le candidat est soumis à 40 questions (recevabilité 35/40.) auxquelles il doit répondre grâce à une tablette.

Après l'obtention du code, qui permet de se présenter au maximum 5 fois aux épreuves pratiques, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention du code, passer l'examen pratique de conduite.

L'épreuve pratique (durée minimale de 25 minutes) permet d'évaluer les points suivants :

- respect des dispositions du code de la route,
- connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers,
- connaissance des notions élémentaires de premiers secours,
- degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

Validation :

Obtention du permis de conduire catégorie B.

Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :

Notre équipe pédagogique :

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du Titre Pro ECSR.

Formation en présentiel mais aussi pour la formation au code de la route, accès Prépacode, notre plateforme d'entraînement et de révision en ligne.

Méthodes actives adaptées à la formation.

Equipements :

- 5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma mécanique et thématique du code ;
- Suivi pratique NUMÉRIQUE (accès application CODES ROUSSEAU ÉLÈVE) ;
- Cours en présentiel avec nos formateurs ;
- 3 pistes d'évolutions situées à 2kms environ 4min de trajet;
- 1 piste privée située à la gare de Coren environ 7 kms et environ 8min de trajet.
- 1 Simulateur de conduite ;
- 7 Peugeot 208 ;
- 1 Peugeot 208e Boîte automatique.

+ LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE :

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : sous réserve d'étude de dossier.

Tarifs : à partir de 1260 €.

REF : CF/Prog.AAC Mise à jour le 19/03/2026.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08

autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade